

RAPPORT DU COMITÉ DE PENSION DE LA SECTION LOCALE 764 SEPTEMBRE 2008

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) exige que les régimes de retraite sous réglementation fédérale, qui ne sont pas provisionnés à 100 %, doivent subir une évaluation actuarielle du régime tous les ans plutôt qu'à tous les trois ans, tel qu'exigé de la part des régimes de retraite entièrement capitalisés. Une analyse sélective de l'actif et du passif du régime de retraite est faite au 1^{er} janvier de chaque année et est remise à Air Canada au mois de juin de la même année par l'actuaire, Mercer Canada. Cette analyse est ensuite diffusée en août au public et aux employés.

Le rapport actuariel compte 51 pages de termes comptables et de colonnes de chiffres qui, en fin de compte, nous disent qu'en 2006 alors que nos régimes de retraite faisaient deux pas en avant, ils ont pris du recul en 2007 en faisant un pas de géant en arrière. Le régime de retraite principal d'Air Canada, auquel nos membres de l'Original Air Canada (OAC) appartiennent, est passé d'une capitalisation de 95 % à 90 % alors que le régime de retraite des Lignes aériennes Canadien international / AIMTA est passé de 93 % à 88 %. Sur la base de la pérennité, le fonds possède présentement un rendement positif avec un surplus qui est passé de 440 \$ millions à 681 \$ millions.

Encore une fois, la compagnie a préparé un très bon abrégé informatif du rapport dans un document de quatre pages qui est disponible sur Aéronet. Vous le trouverez au bas de la page Mes nouvelles ou encore en cliquant sur Mes RH, Nouvelles - Retraites et Le point sur les pensions d'Air Canada Août 2008. J'encourage tout le monde à le lire puisque cet abrégé explique très bien ce qui s'est produit avec notre régime de retraite de même qu'avec la plupart des régimes de retraite en Amérique du Nord en 2007.

Je ne vais pas reformuler ce que le rapport de la compagnie explique très bien. Je vais plutôt me contenter d'en faire un résumé en mentionnant que tout le monde devrait être au courant de ce qui s'est passé avec les marchés boursiers mondiaux depuis le mois d'août 2007 lorsque les problèmes avec les prêts hypothécaires à risque ont commencé à faire surface aux États-Unis et qu'un ralentissement général de l'économie américaine s'est fait sentir. Ces deux événements ont contribué au rendement de -0,5 % des capitaux propres du régime de retraite en 2007. De mémoire, c'est la première année où le régime de retraite a eu un rendement négatif du capital investi. En fait, au cours de la dernière décennie, nous avons obtenu la plupart du temps des rendements à deux chiffres allant de 9,8 % à 15,5 %.

Ces nouveaux pourcentages d'évaluation seront en vigueur pour tous les calculs des droits à pension jusqu'à la publication du prochain rapport actuariel au mois de juin 2009. Les employés qui prennent leur retraite et choisissent de recevoir une prestation de retraite mensuelle recevront 100 % de leur pension comme ce fût toujours le cas. Ce pourcentage sous-capitalisé n'affectera que les employés qui quittent la compagnie et choisissent de prendre le montant forfaitaire de la valeur de rachat de leur prestation de retraite, puisqu'ils recevront une partie de la valeur totale égale au pourcentage de capitalisation soit 88 % ou 90 % dépendant du régime de retraite auquel ils appartiennent.

La balance, équivalant à 12 % ou 10 %, sera versée dans cinq ans, pourvu que le régime de retraite existe encore, peu importe son pourcentage de capitalisation à ce moment. Si le régime de retraite était liquidé durant la période de cinq ans suivant votre départ à la retraite, vous seriez traités comme tous les autres membres à qui de l'argent est dû et recevriez un pourcentage de cette somme égale au pourcentage capitalisé au moment de la liquidation du régime de retraite. Ceci offre une garantie voulant que tous les participants au régime de retraite partagent les mêmes risques et ne puissent les éviter en quittant le régime de retraite de façon anticipée.

Vous pouvez me joindre plus facilement par courriel à pres764@telus.net pour toute question ou inquiétude que vous pourriez avoir.

Le tout respectueusement soumis,

Christopher Hiscock
Président du comité de pension de la section locale 764